

mais qu'il y a encore une grande quantité de bois, qui peut leur durer pour le chauffage pendant encore de longues années, mais qu'il s'en perd une quantité considérable. L'ordre en conseil du 12 février 1873, qui défend de couper et de vendre du bois de chauffage, a été mis en force par M. Gilkison au grand mécontentement des Sauvages; quelques-uns d'entre-eux, contrairement à la loi, ont coupé et vendu du bois, ce qui a amené comme conséquence des saisies et l'imposition d'amendes et d'autres châtimens — ces saisies ont été l'occasion de difficultés sérieuses. Quelques-uns ont affermé leurs terres à des blancs, à condition de recevoir une part dans les produits. Leurs annuités leur sont distribuées le printemps depuis le milieu de mai à la fin de juin, et l'automne de novembre en décembre. Les paicments du printemps devraient se faire au commencement de mars chaque année. Une femme sauvage, qui se marie à un blanc perd son droit de partager dans les annuités; les Sauvages qui s'absentent de la réserve perdent également leurs droits à ces annuités, et on peut en fournir des exemples au besoin. Je crois que ce serait faire un pas dans la voie du progrès que d'unir les écoles en opération sur la réserve aux écoles communes de la province. Plusieurs des dispositions de l'acte de 1869 rencontrent des objections de la part des Sauvages. Plusieurs des Sauvages ont toutes les qualités requises pour être émancipés, cependant personne n'a encore demandé à se faire émanciper ni n'a été émancipé en vertu des dispositions de cet acte; ils seraient néanmoins, disposés à se faire émanciper; s'ils obtenaient le droit de posséder leurs terres à titre de fief absolu. Il y a soixante chefs, et la majorité des Sauvages désirent des chefs électifs. L'ivrognerie est la cause principale de la démoralisation. Qu'il n'y a aucune cause qui s'oppose à ce que les Sauvages ne puissent prendre, en temps opportun, leur place comme les autres dans la société, hormis qu'on veuille les garder éternellement en tutelle comme des enfants. Que le département répète toujours aux Sauvages qu'ils ne le peuvent pas, mais que les Sauvages s'avancent dans cette direction. Rien ne s'oppose aux mariages des Sauvages avec les blancs, excepté le dérèglement de mœurs de certains individus de cette dernière race, le défaut de provision qui se fait sentir pour la classe la plus élevée parmi les Sauvages, et la crainte qu'ils ont de se voir dépouillés de leurs terres, de leurs droits et de leurs annuités. Leurs annuités leur sont payées à la maison du Conseil, par M. Gilkison, à qui il faut de trois à six semaines pour les leur payer, tandis que ses prédécesseurs faisaient la besogne dans trois ou sept jours. Nul doute que si M. Gilkison payait de sa bourse le cheval qui le conduit, qu'il ne s'en retournerait pas à Brantford tous les soirs, mais qu'il attendrait jusqu'à ce que tout l'argent leur eût été distribué.

I

Francis O'Dee, écr., marchand:—

Il a connu les Sauvages des Six Nations depuis vingt-sept ans.

Il croit que si la réserve était subdivisée conformément aux promesses qui furent faites il y a de cela bien des années, et que si chaque tribu pouvait se gouverner elle-même, il ne s'élèverait aucune difficulté parmi les Sauvages; graduellement, chaque tribu adopterait nos institutions municipales; on devrait permettre aux Sauvages de vendre leurs terres, quand ils le désirent. La classe supérieure, les guerriers, d'après ce qu'elle fait voir, préférerait choisir ses conseillers tous les ans; quant à la classe inférieure, elle demande une subdivision du territoire.

Il ne peut assigner aucune cause qui s'oppose à ce que les Sauvages ne puissent prendre en temps opportun leur place comme les autres dans la société. S'ils étaient traités comme le sont les blancs, ils deviendraient bientôt leurs égaux. Il ne connaît rien chez le Sauvage qui le rende inférieur à l'homme blanc; tout ce qu'il s'agit de savoir c'est que l'homme blanc le considère comme son égal.

J.

William John Simcoe Kerr, écr., avocat, premier chef des Sauvages des Six Nations:—

Généralement parlant, il y a un plus grand amour du travail et un plus grand désir de faire de l'argent chez les Sauvages issus d'un sang mêlé que chez ceux qui sont de race pure.